

Guide pour la déclaration de revenus de 2006

Fonds Renaissance

Fonds Talvest

Portefeuilles Axiom

Portefeuilles Séquence

Fonds Frontières

Fonds distincts
(Fonds Synchronie
et Fonds de la Série
Partenariat de Talvest)

Fonds d'investissement
des travailleurs
(FDMC et Axis)



Gestion d'actifs
CIBC

Votre guide pour la déclaration de revenus de 2006

Cette brochure résume les renseignements fiscaux que vous pourriez recevoir à l'égard de vos placements en fonds communs de placement auprès de Gestion d'actifs CIBC inc., selon le type de compte et d'investissement que vous détenez. Nous espérons que cette brochure vous sera utile pour préparer votre déclaration de revenus de 2006.

Gains/pertes en capital

50 % de tous les gains en capital réalisés (déduction faite de toutes les pertes en capital) doivent être inclus dans vos revenus.

Documents fiscaux que vous pourriez recevoir

Comptes non enregistrés

Voici les documents fiscaux que vous pourriez recevoir de Gestion d'actifs CIBC inc. et que vous pourriez utiliser pour remplir votre déclaration de revenus de 2006 :

- T3 – État des revenus de fiducie (Répartitions et attributions)
- NR4 – État des sommes payées ou créditées à des non-résidents du Canada

En outre, les résidents du Québec pourraient recevoir le document suivant :

- Relevé 16 – Revenus de fiducie

Feuilles T3/Relevé 16 – État des revenus de fiducie (Répartitions et attributions)

- Les feuilles T3/Relevé 16 font état de divers types de revenus qui vous ont été distribués par les fonds et qui sont précisés dans différentes cases (gains en capital, dividendes, intérêts, revenu étranger non tiré d'une entreprise, etc.).
- Les renseignements sur les gains en capital indiqués sur les feuilles T3/Relevé 16 résultent de la vente de titres dans un fonds.
- Vous devez utiliser votre feuille T3 pour remplir l'Annexe 4, État des revenus de placements, et l'Annexe 3, Gains (ou pertes) en capital, de votre déclaration de revenus fédérale. Le Relevé 16 est utilisé pour les déclarations de revenus au Québec, le cas échéant.
- Le crédit d'impôt fédéral pour dividendes est maintenant calculé en utilisant deux taux différents, selon la source des dividendes. Certains dividendes reçus de sociétés admissibles sont considérés comme des « dividendes déterminés » et sont admissibles au crédit d'impôt pour dividendes selon un taux plus élevé. Les dividendes admissibles à un taux moins élevé sont appelés « dividendes autres que des dividendes déterminés ». Par conséquent, il y a maintenant trois nouvelles cases sur le feuillet T3 pour déclarer cette information, case 49, case 50 et case 51; sur le formulaire Relevé 16, case C1 et case C2.

Note : Pour les résidents du Québec seulement : des dates d'établissement différentes entre les nouvelles règles fédérale et provinciale (Relevé 16) d'imposition à l'égard des dividendes peuvent expliquer ces différences.

- Les données indiquées au-dessus des feuillets T3/Relevé 16 résument les revenus par fonds. Le total de chaque colonne du sommaire correspond aux totaux indiqués dans les cases des feuillets T3/Relevé 16.
- Tout montant entré à la case 42 du feuillet T3 ou à la case M du Relevé 16 représente un remboursement de capital effectué par un fonds qui pourrait se traduire par une réduction du coût moyen. Un remboursement de capital doit être pris en compte dans le calcul du prix de base rajusté de votre placement, ce qui aura une incidence sur le calcul des gains ou pertes au moment de la vente du placement.
- Pour les comptes détenant les fonds en dollars américains suivants, toutes les opérations doivent être indiquées en dollars canadiens aux fins des déclarations de revenus au Canada : Fonds Global Sciences et Technologie Talvest, Fonds d'Actions « U.S. » Talvest, Fonds d'actions valeur américain Renaissance, Fonds d'actions de croissance américain Renaissance et Fonds du marché monétaire américain Renaissance. Par conséquent, votre feuillet T3/Relevé 16 a été émis en dollars canadiens.

Relevés de compte de fin d'année

Les opérations sur titres faites durant l'année sont indiquées sur votre relevé de compte de fin d'année. Les dispositions sont déclarées annuellement à l'Agence du revenu du Canada et, dans le cas des résidents du Québec, au Ministère du Revenu du Québec. Ces opérations doivent figurer sur votre déclaration de revenus annuelle. Veuillez conserver ce document aux fins de déclaration fiscale puisqu'aucun autre formulaire ne sera émis. Les détails sur les gains, les pertes et le coût moyen vous sont fournis à titre informatif uniquement.

NR4 – État des sommes payées ou créditées à des non-résidents du Canada

Le feuillet NR4 indique les montants payés ou crédités à un bénéficiaire non résident durant l'année de même que le montant des retenues d'impôt. La valeur des distributions indiquée sur votre feuillet NR4 peut différer de la valeur totale des distributions figurant sur vos relevés de compte, étant donné qu'il n'est pas obligatoire de déclarer les distributions sous forme de remboursement de capital aux termes des lois fiscales du Canada.

Cotitulaires de compte

- Pour chaque compte non enregistré appartenant à des cotitulaires, le numéro d'assurance sociale d'un seul titulaire du compte figure sur le feuillet T3/Relevé 16 et le feuillet T5/Relevé 3. Le chiffre « 2 » qui figure dans le code du bénéficiaire sur le feuillet T3 ou dans la case Type du Relevé 16 sert à indiquer qu'il s'agit d'un compte conjoint.
- Si les revenus doivent être répartis entre les deux cotitulaires de compte, vous devez indiquer le nom et le numéro d'assurance sociale de l'autre cotitulaire sur la copie du feuillet soumis avec votre déclaration de revenus ainsi que le pourcentage des revenus qui lui est attribué (p. ex., 50 % au cotitulaire Jean Tremblay, NAS 123 456 789).
- Généralement, les revenus sont répartis entre les cotitulaires en fonction des cotisations versées par chaque titulaire dans le compte.

Comptes enregistrés

Vous pourriez recevoir des reçus de cotisation ou des bordereaux de retrait applicables à un compte enregistré, le cas échéant.

Bordereaux de retrait :

- T4RSP – État du revenu provenant d'un régime enregistré d'épargne-retraite
- T4RIF – État du revenu provenant d'un fonds enregistré de revenu de retraite
- T4A – État du revenu de pension, de retraite, de rente ou d'autres sources. (Pour les régimes enregistrés d'épargne-études.)

En outre, les résidents du Québec pourraient recevoir les documents suivants :

- Relevé 2 – Revenus de retraite et rentes
- Relevé 1 – Revenus d'emploi et revenus divers. (Pour les régimes enregistrés d'épargne-études.)

Reçus de cotisation

- Reçus de cotisation RER

En outre, les investisseurs cotisant à un fonds d'investissement des travailleurs pourraient recevoir les documents suivants :

- T5006 - État des actions de la catégorie A d'une société agréée à capital de risque de travailleurs
- Pour les résidents de l'Ontario : Certificat de crédit d'impôt au titre du FIT – Relevé des actions de classe A relatives à un fonds enregistré d'investissement des travailleurs
- Pour les résidents du Nouveau-Brunswick : NB-LSVC-1 – État des actions de la catégorie A d'une société agréée à capital de risque de travailleurs
- Pour les résidents de la Nouvelle-Écosse : NSLSV – État des actions de la catégorie A par une corporation agréée à capital de risque de travailleurs

Note :

Cette brochure vise uniquement à donner des directives générales en matière de déclarations de revenus aux titulaires de compte. Vous devriez consulter la loi et les règlements fiscaux applicables pour plus de certitude, ou encore communiquer avec un fiscaliste. Si vous avez des questions au sujet des documents fiscaux reçus de Gestion d'actifs CIBC inc., veuillez communiquer avec nous au **1-888-888-3863**.

DOCUMENTS FISCAUX ÉMIS PAR GESTION D'ACTIFS CIBC

	Fonds Renaissance Portefeuilles Axiom	Fonds Talvest Portefeuilles Séquence Fonds distincts Fonds d'investissement de travailleurs
Comptes non enregistrés	Date prévue de mise à la poste	Date prévue de mise à la poste
T3 et Relevé 16	Semaine du 26 février 2007.	Semaine du 26 février 2007.
NR4	Semaine du 19 février 2007.	Semaine du 26 février 2007.
Le relevé de compte : contient des renseignements sur les transactions effectuées pendant l'année et indique les gains ou pertes en capital, le cas échéant, résultant de ces transactions.	Fin janvier 2007.	Semaine du 12 février 2007.
Comptes enregistrés	Date prévue de mise à la poste	Date prévue de mise à la poste
Reçus consolidés de cotisations REER versées depuis le 2 mars 2006.	Pour les cotisations du 2 mars 2006 au 31 décembre 2006: semaine du 12 février 2007.	Semaine du 29 janvier 2007.
Reçus de cotisations REER versées au cours de la première période de 60 jours de l'année civile courante.	Sur une base hebdomadaire, débutant la semaine du 12 février 2007.	Sur une base hebdomadaire, débutant la semaine du 12 février 2007.
T5006 et certificats de crédits d'impôts provinciaux.	s.o.	Selon la même cédule que ci-dessus pour les reçus de cotisations REER.
T4RSP, T4RIF, Relevé 2, T4A et Relevé 1.	Semaine du 12 février 2007.	Semaine du 26 février 2007.
Les formules T3/T4RSP/T4RIF/Relevé 16/Relevé 2 et les reçus de cotisations aux fonds communs de placement de Gestion d'actifs CIBC inc. sont consolidés au niveau du compte. Une seule formule est émise pour l'ensemble des fonds.		

Vous pouvez soumettre toutes vos commandes de matériel marketing et de formulaires par téléphone au 1-888-888-3863 ou par télécopieur au 1-888-385-9620.

Pour toute information complémentaire sur ce qui précède ou sur tout autre sujet concernant Gestion d'actifs CIBC, nous vous invitons à communiquer avec notre service à la clientèle au 1-888-888-3863. Un de nos représentants se fera un plaisir de vous aider.